

Acharnement judiciaire incessant contre Pinar Selek

Publié le 23 novembre 2024

Une nouvelle audience est fixée au 7 février 2025.

Trois audiences ont déjà eu lieu à Istanbul dans le cadre du 5ème procès à l'encontre de Pinar Selek, le 31 mars 2023, le 29 septembre 2023 et le 28 juin 2024. Chaque fois en présence d'une nombreuse délégation européenne et à la suite d'une large campagne de solidarité envers Pinar Selek, devenue un symbole de la défense des libertés d'expression, de pensée et de recherches, fondement de la démocratie.

En juin 2024, deux jours avant l'audience, une pièce mensongère était versée au dossier, accusant Pinar Selek d'avoir participé à une conférence organisée par le PKK, alors qu'elle avait modéré une table ronde dans le cadre d'une conférence organisée en France sous la responsabilité de l'Université Côte d'Azur, de l'Université Paris Cité, du CNRS et de l'IRD. Les institutions académiques françaises ont immédiatement protesté, en amont de l'audience du 28 juin, par des courriers officiels adressés à la Cour dénonçant une manipulation politique et une violation flagrante de la liberté académique. Cette réaction immédiate, mais aussi la présence d'un grand nombre de délégué·e·s européen·ne·s à Istanbul et la plaidoirie des avocats de Pinar Selek ont permis de déjouer la manœuvre du Ministère de l'intérieur turc, dans sa tentative d'assimiler une conférence universitaire organisée en France à un "acte terroriste". Aussi, le juge a-t-il annoncé un nouveau report d'audience demandant une fois encore la présence de

Pinar Selek, tout en refusant qu'elle soit entendue par voie de commission rogatoire, comme le permet la pratique de l'entraide pénale internationale. Nous dénonçons cette décision. Pinar Selek doit pouvoir faire sa déposition sans quitter la France. Il en va de sa sécurité et de sa vie.

De nouveaux juges ont été nommés pour statuer sur son sort. Ce changement est un tournant qu'il est difficile d'évaluer précisément. Seule certitude : la situation est grave et requiert de la part de toutes les personnes attachées à la démocratie et à la défense de ses valeurs un engagement renouvelé et résolu. Cet acharnement politico-judiciaire à l'encontre de Pinar Selek s'inscrit en effet dans un contexte de montée de l'extrême-droite en Europe (et dans le monde), de mise en cause des libertés universitaires et de multiplication des violences et de restrictions des libertés qui visent l'ensemble des minorités et des opposant·e·s politiques.

Seule une campagne transnationale en solidarité avec Pinar Selek et en défense des libertés empêchera l'entérinement pur et simple de la décision prononcée en juin 2022 par la Cour Suprême qui annule le 4ème acquittement sans nouveaux faits. Les démocrates de France et du monde entier se doivent d'agir contre cet acharnement politico-judiciaire inacceptable qui, au-delà de la personne de Pinar Selek, concerne toutes nos libertés démocratiques, en particulier les libertés d'expression, de pensée et de recherches. C'est pourquoi nous continuons la campagne en défense de Pinar Selek et commençons dès à présent à former une nouvelle délégation internationale de soutien, que nous voulons forte, déterminée et

nombreuse, prête à assister à la prochaine et peut-être dernière audience qui aura lieu le 7 février 2025 à Istanbul.

Réussir une nouvelle fois à former une importante délégation prête à assister à cette audience est essentiel pour empêcher un jugement arbitraire. C'est pourquoi nous récoltons également des fonds, afin d'être à nouveau en mesure d'aider financièrement les collectifs et personnes qui nous le demandent, à se rendre à Istanbul le 7 février 2025. Chaque geste et chaque soutien comptent. Même un petit don fera la différence :

<https://www.helloasso.com/associations/karinca/formulaires/1>.

Dons possibles également par chèques à l'ordre de « Silence » avec mention au dos « Solidarité avec Pinar Selek » et à envoyer à *Silence, 9 rue Dumenge, 69004 Lyon*

Coordination européenne des comités de soutien à Pinar Selek
<https://pinarselek.fr/actualites/acharnement-judiciaire-incessant-contre-pinar-selek/>